

**Souscription
au fonds à risques,
le Fonds
d'Investissement
de Proximité
Aquitaine
Pyrénées
Languedoc
FIP 2006**

Aquitaine Pyrénées Languedoc

fip
dij 2006



**Participez au développement économique de votre
région et défiscalisez 25 % de votre souscription.**

* IRDI GIE est un groupement
d'intérêt économique
regroupant les moyens
de l'ensemble des entités
du groupe IRDI-ICSO
exerçant dans le domaine
du capital investissement.



ICSO GESTION

Investisseurs en Capital dans le Sud-Ouest • Gestion de FCPR et de FIP

Membre de

IRD I GIE*

fip



Participez au développement économique de votre région

et diversifiez votre patrimoine en investissant dans des PME dynamiques sélectionnées par une équipe de professionnels expérimentés.

Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2006 deviendra actionnaire de PME* matures, financièrement saines et en croissance, à l'occasion de leur transmission (buy-out) ou de leur développement.

*** Les PME**

- de moins de 250 salariés,
- de chiffre d'affaires inférieur à 40 M€
- localisées sur l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

Une partie — au minimum 6% de l'actif du fonds — sera constitué d'entreprises de moins de 5 ans d'âge.

La sélection des entreprises sera effectuée par une équipe de professionnels très expérimentés qui a assuré le succès de l'IRDI* et des fonds gérés par ICSO GESTION.

* Depuis 25 ans, l'IRDI a dégagé chaque année des résultats positifs et a chaque année distribué des dividendes à ses actionnaires.

Cependant, malgré la sélection rigoureuse effectuée par l'équipe de gestion, l'investissement dans les PME est par nature un investissement risqué, lié à la structure et à la taille de ces entreprises.

Profitez d'avantages fiscaux attrayants

Avantage fiscal l'année de souscription

Avec Aquitaine Pyrénées Languedoc FIP 2006 vous bénéficierez d'une réduction d'impôt l'année de souscription égale à 25% du montant investi dans la limite de versement de 12000€ pour une personne seule et 24000€ pour un couple, réduction indépendante des réductions effectuées les années précédentes et cumulables avec les FCPI et les SOFICA.

Avantage fiscal à la sortie

Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux) si les parts sont conservées au moins 5 ans.

Cependant les avantages fiscaux ont pour contrepartie une durée minimale de détention des parts de 8 ans.

Avec une perspective intéressante de rendement

L'investissement en parts FIP doit être effectué dans une perspective long-terme. L'attente de la liquidation du fonds en fin de huitième année permet d'optimiser les perspectives de rendement.

Avertissement

Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) qui est un Fonds à Risques, vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

– Le fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers, par exemple des actions ou des fonds (ceci est défini dans la notice du FIP).

– Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales, souvent de petite taille, dont le délai de maturation est en général plus important.

– Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

– Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Au 31 juillet 2006, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de gestion est la suivante :

FIP : Aquitaine Pyrénées Languedoc PME 2004
Année de création : Fin 2004
Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 % à la date du 31/07/2006 : 52 %
Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles : 30 juin 2008

FIP : Aquitaine Pyrénées Languedoc PME 2005
Année de création : Fin 2005
Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 % à la date du 31/07/2006 : 32 %
Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles : 31 décembre 2007

Délai de souscription

Souscription jusqu'au 31 décembre 2006

Valeur à l'origine de la part

1 000 Euros

Durée du Fonds

8 ans. Le Fonds créé le 31 décembre 2006 sera liquidé le 31 décembre 2014.

Conditions de souscription

Commission de souscription : 5 % TTC

Rémunération de la Société de gestion

Égale à 3 % TTC du montant total des souscriptions pendant 5 ans. Au-delà : 3 % TTC de la valeur moyenne actualisée de l'actif net du Fonds établi au 31 mars et au 30 septembre.

Rachat

Pas de rachat possible pendant une période de 8 ans, hors conditions spécifiées dans le règlement.

Avantage fiscal à l'entrée

Réduction immédiate d'impôt sur le revenu égale à 25 % de l'investissement dans la limite de versement de 12 000 Euros pour une personne seule et de 24 000 Euros pour un couple.

Avantage fiscal à la sortie

Exonération des revenus et plus-values (hors prélèvements sociaux CSG, CRDS).

Société de gestion

ICSO Gestion – 18, place Dupuy – BP 18008
31 080 Toulouse Cedex 6 – Site : www.icsogestion.fr

Dépositaire

CIC

